



La Lettre Municipale

N° 15 Janvier-Février 2011

Commune de BURLATS

La Mairie à votre service

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Lundi	Fermé au public	13 h 30 - 18 h 00
Mardi-Jeudi	8 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 00 - 12 h 00	Fermé au public
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 15 h 00
Samedi	8 h 00 - 12 h 00 (sauf juillet août)	

Assistante sociale

Le jeudi matin de 8 h 45 à 11 h 45

Site Internet : <http://burlats.com/>

Informations

La crèche des Vignals devrait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2011.

Vous pouvez d'ores et déjà venir retirer une fiche d'inscription au secrétariat de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Conventionnés avec la CAF du Tarn, nous mettrons en place une grille tarifaire modulée en fonction des ressources .

Les enfants seront accueillis de 7h30 à 19h du lundi au vendredi et les repas, à base de produits locaux, seront préparés sur place.

Vous avez la parole

Une de nos administrés nous a écrit ces quelques mots ...

Merci pour la Revue Annuelle de Burlats, véritable joyau revalorisé par la couleur, l'attitude des personnes dans leur action, la distribution harmonieuse des divers services, le tout étudié avec talent.

A ses auteurs, veuillez transmettre mes compliments et mes remerciements pour avoir ainsi mis en valeur les diverses activités de la commune.

Merci à vous de me faire profiter de cette richesse.



Madame Bourges

Billet d'humeur

Stationnement règlementé ...

Bon nombre d'administrés interpelle les élus pour leur signaler des comportements d'incivilités de la part d'automobilistes. En effet, ici ou là, un peu partout dans la commune, nous voyons des véhicules stationnés devant des garages, sur des trottoirs, en travers ou mordant sur la chaussée. Ainsi, certains gênent parfois la circulation, la sortie des écoles, les rendant dangereuses pour autrui.

Par ailleurs, des marquages au sol existent : soit ils matérialisent les places autorisées, soit ils interdisent le stationnement.

Chacun doit respecter ces règles et faire preuve de civisme en veillant à ne pas importuner les autres de par un comportement égoïste.

Le stationnement fait partie du code de la route au même titre que la limitation de vitesse, les feux rouges, les priorités, etc ... Il est règlementé et toute infraction est passible d'une amende.

A l'avenir, nous ferons preuve de plus de sévérité et nous n'hésiterons pas à verbaliser les contrevenants.

Important

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées entre pleinement en vigueur. Les anciens macarons Grands Invalides Civil (GIC)-Grand Invalide de Guerre (GIG) ne sont pas valables. Leurs bénéficiaires doivent demander leur remplacement à la Maison Des Personnes Handicapées. Une nouvelle carte de stationnement pour personnes handicapées leur sera automatiquement accordée.

Conseil Général du Tarn

Maison Départementale des Personnes Handicapées

44 boulevard Maréchal Lannes

BP 18

81012 ALBI

Tel : 05 63 43 32 40

mail : mdph.ds81@cg81.fr



Ronde Givrée

Toujours de passage dans notre commune, la Ronde Givrée s'est déroulée le dimanche 6 février. La forte gelée matinale puis un soleil éclatant firent de cette 29ème édition une réussite tant sur le plan de la météo que de la participation qui battit des records. Félicitations et remerciements à toute l'équipe de Salvages passion qui a assuré une fois de plus le ravitaillement à l'entrée du village. En 2012, pour la trentième, Burlats devrait être mis à l'honneur ...

Téléthon

C'était une première : le 4 décembre dernier, les onze associations Burlaquoises avaient choisi de se mobiliser en faveur de cette grave maladie génétique d'atrophie musculaire qu'est la myopathie. Sous l'égide des associations des parents d'élèves des écoles de Lafontasse et des Vignals, était organisé à la salle multiculturelle de la Papeterie des Salvages un après-midi festif autour d'un spectacle clownesque, d'un lâcher de ballons suivi d'un goûter, le tout bien entendu offert à près d'une centaine d'enfants manifestement ravis. De quoi réjouir aussi pleinement Joffrette Bonifas, la responsable du secteur de Castres et son pays auprès de l'Association Française de Myopathie (AFM). Les associations burlaquoises ont remis solennellement un chèque postal de 1868,14€.



Initiative

L'association Patrimoine et Culture œuvre pour notre village. Jean-Louis Spertino a conçu un panneau explicatif et historique sur l'église Saint Pierre de Burlats. Les nombreux touristes de passage dans notre village pourront satisfaire leur soif de connaissances. Venez vous aussi découvrir cette magnifique plaque didactique.

Voierie

Panneau radar à l'entrée des Salvages et du bourg de Burlats

Que ce petit bonhomme est mécontent !
Mais pourquoi fait-il la tête ?
Va-t-il enfin retrouver le sourire ?
Il ne tient qu'à vous de le lui rendre !!!



Hydrocurage des canalisations

Dans le cadre de la troisième et dernière tranche des travaux de réaménagement du cœur de village de Burlats, la réfection des ruelles est prévue.

Préalablement à ces travaux, un nettoyage du réseau d'assainissement a été nécessaire pour permettre le passage d'une caméra. Celle-ci n'a détecté aucune anomalie ou fuite, ce qui va nous permettre d'engager les travaux sereinement.



Travaux

Crèche aux Vignals

Les travaux avancent à grands pas. Le bâtiment est maintenant hors d'eau et d'air. Les différentes entreprises interviennent actuellement pour les travaux d'intérieur : électricité, chauffage, plafonds et cloisons, etc...



Salle de la Papeterie

Une superbe clôture en bois, implantée par nos services, sert de séparation entre la scierie voisine et la cour de la papeterie tout en offrant un bel aspect visuel.

Réservoir Nous avons commencé cette année un plan de rénovation des réservoirs d'eau situés sur la commune. Celui de la Guipalle, aux Salvages, a été le premier de la liste : il a été repeint entièrement par nos services et un magnifique panneau a été posé.



Papeterie passez dans la cour

Le sol de la cour a été nivelé et recouvert de sabline compactée offrant ainsi aux utilisateurs de la salle un vaste espace convivial.



Village : maison du carillonneur

À l'intérieur du village, la maison dite du « carillonneur » a été démolie entièrement ne laissant que la superbe porte comme témoignage du passé. Un aménagement en

placette est prévu. Après rénovation des murs et mise en place de mobilier urbain, le centre ancien du village s'en trouvera aéré tout en gardant son aspect moyenâgeux.

Avec nos élus

L'organisation et le déroulement du goûter des aînés demande un investissement important de la part de nos élus.



Ils étaient nombreux à participer activement, à la mise en place, au service et au rangement de la salle. Ils s'impliquent tous avec bonne humeur à la réussite de cette manifestation.



A la Bourdarié

En visite avec le CPIE, déplacement sur site pour préparer le futur aménagement du sentier pédestre, reliant la Bourdarié au plan d'eau du Lézert.



En formation

C'est avec grand plaisir que Burlats a accueilli l'Agence des Maires du Tarn et le Comité Départemental du Tourisme pour une séance de formation des élus locaux et employés communaux sur le thème du fleurissement.

Une visite du village a clôturé cette après-midi très enrichissante.

Au Centre de Loisirs des Vignals

Le Centre de Loisirs des Vignals a ouvert ses portes du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2011 pour les vacances d'hiver. Pas moins de trois sorties étaient prévues durant cette semaine ainsi que de multiples activités éducatives et récréatives adaptées à l'âge des enfants. Le séjour s'est terminé par la projection d'un film suivie du traditionnel goûter.

Dans nos écoles

Soucieuse d'offrir les meilleures conditions de travail possible, la municipalité a doté chaque école d'un nouveau photocopieur ce qui représente un investissement important. Elle prendra aussi en charge l'entretien de ces machines.

Vie locale : ça c'est déjà passé !!!

Voeux du Maire : le 8 janvier, salle de la Papeterie, M. le Maire, accompagné de toute l'équipe municipale, a présenté ses voeux à l'ensemble des administrés. Devant un large public et de nombreuses personnalités, il dressa le bilan, commission par commission, des actions réalisées et présenta les grands projets 2011. Il décrit le rôle important des services de la communauté des communes et remercia pour leur engagement tous les bénévoles oeuvrant dans les associations communales. Il invita ensuite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



Remise de récompenses :

Au cours de la cérémonie des voeux, les lauréats du concours communal 2010 des jardins et balcons fleuris furent récompensés. Dans la catégorie jardin, Océane Cros remporte le 1^{er} prix suivie de Claudine Spertino, Gisèle Farret et Odette Escaffre .

Dans la catégorie balcons, Mme Godinho est la lauréate. Ont été également récompensés Jeannette Bourdiol, René Milla, Nathalie Maffre et Annie Benoit. Nous remercions tous les jardiniers amateurs qui ont participé à ce concours en espérant qu'ils seront encore plus nombreux en 2011.

Goûter des aînés : le traditionnel goûter des aînés s'est déroulé le dimanche 9 janvier à la salle de la Papeterie. Après une heure de spectacle composé de sketches, numéro de jonglage et autres tours de magie présentés par le cirque Pacotille, nos anciens ont régalié leurs papilles avec un copieux goûter : fruits, galette des rois, friandises, le tout arrosé de cidre et de jus d'orange. Cet après midi festif se termina par un tour de chant suivi de quelques airs d'accordéon.



des cadeaux pour les plus jeunes et les plus anciens de nos aînés

Agenda des Associations

Samedi 19 Mars
Repas Orphélide
Salle de la Papeterie

Vendredi 1er Avril
Concours de Belote
Salle de la MJC des Salvages
organisé par **Les Salvages passion**

Dimanche 15 Mai
Vide grenier aux Salvages
organisé par **Les Salvages passion**

Samedi 28 Mai
Spectacle : variétés françaises
Temple des Salvages
organisé par **La Municipalité**

Week-end pentecôte : 3,4,5 juin
Festi Val d'Agoût
à Burlats

Vendredi 17
Samedi 18 et Dimanche 19 juin
Fête des Salvages
organisée par **Les Salvages Passion**

Samedi 25 Juin
Harmonie Barral Lacrouzette
Cour de la Collégiale à Burlats

Dimanche 26 juin
Vide grenier de Burlats
organisé par le
Racing Club Salvageois Castres

Un peu d'histoire pour mieux comprendre les dénominations ...

Square Arnaud de Mareuil

Troubadour protégé de sa principale inspiratrice Adélaïde de Burlats, épouse de Roger II Trencavel, Arnaud de Mareuil, accompagné du jongleur Pistoléta, anima la « cour d'amour courtois » de Burlats vers 1185 - 1190.

Il écrivit plusieurs chansons pour déclarer sa flamme à sa muse sans la nommer. Supplanté auprès d'Adélaïde par le Roi Troubadour Alphonse II d'Aragon, il se retira, éperdu de chagrin, à la cour de son ami Guillaume VIII de Montpellier.

*Souvenir de vous me fait vivre,
Autre présence m'est poison,
Parce qu'il faut que je le dise,
Amour de vous est ma raison ».*

Place TRENCAVEL

Les TRENCAVEL, à l'origine appelés ATON, ont été seigneurs de Burlats depuis que ce fief, partie de la vicomté d'Albi, leur a été confié par le comte de Toulouse en 942. C'est Raymond Bernard ATON III qui prendra le surnom de Trencavel qui servit à désigner cette lignée. C'est à partir de Bernard Aton IV et de son épouse Cécile de Provence que les bâtiments primitifs de la « Villa » et du Prieuré Bénédictin Saint Pierre ont été transformés et embellis. Les membres de la **maison Trencavel** furent à une époque parmi les seigneurs méridionaux les plus puissants. Raymond Roger, fils d'Adélaïde de Burlats, s'opposera à Simon de Montfort, chef de la croisade des Albigeois. Ce dernier aura le dessus en 1209 et confisquera les terres du vicomte à son profit. Le dernier des Trencavel, Roger, participa à la huitième croisade en 1269. C'est le dernier acte connu de la lignée des Trencavel.

Débat en Conseil Municipal du 02/12/2010

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Crèche

- **Création structure multi-accueil** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une structure multi-accueil de 20 places en gestion communale sur le site des Vignals pour les enfants de moins de 6 ans.

- **Création régie** : L'ouverture de la structure multi-accueil des Vignals étant prévue pour la rentrée de septembre 2011, le Conseil Municipal décide de la création d'une régie pour la gestion de la nouvelle crèche des Vignals à compter de la date d'ouverture de cette structure.

Régies de recettes

- **Vente de billets et de boissons** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'encaissement de la vente de billets pour des manifestations culturelles organisées par la Commune ainsi que pour la vente de boissons et décide d'attribuer une indemnité de responsabilité de 110 € au régisseur de recettes.

- Centre de Loisirs et location de salles

Lors de la création de la régie pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement ainsi que celle créée pour l'encaissement des droits de location des salles, il n'avait pas été prévu le versement d'une indemnité aux régisseurs concernés.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à compter du 1^{er} janvier 2011, une indemnité de responsabilité de 110 € aux deux régisseurs titulaires de ces régies et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté modificatif correspondant pour chaque régie.

Indemnité de conseil et de budget

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- d'accorder à Monsieur BRUYERE, l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} juillet 2010, date de son installation ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2011,
- d'accorder à Madame BOSC, ancien comptable, l'indemnité de conseil du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010 et l'indemnité de confection des documents budgétaires au titre de l'année 2010.

Modification tarifs Centre de Loisirs

Depuis la création du Centre de Loisirs Sans Hébergement, les tarifs n'ont pas été révisés alors qu'une hausse est appliquée chaque année à la Commune par l'organisme qui livre les repas.

Le Conseil Municipal décide de répercuter cette augmentation aux familles et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
De 0 à 8232	2,50 €	4,20 €	5,00 €	6,70 €
De 8 233 à 10056	3,25 €	5,60 €	6,50 €	8,85 €
Supérieur à 10056	4,00 €	7,35 €	8,00 €	11,35 €
Hors commune	5,00 €	8,35 €	10,00 €	13,35 €

Tarifs de location salle du Temple des Salvages

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancien temple des Salvages en salle à vocation culturelle, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour les particuliers résidant sur la Commune :

week-end 133 € journée en semaine 87 €

Pour les particuliers extérieurs à la Commune :

week-end 223 € journée en semaine 132 €

Pour les associations d'intérêt départemental ou à caractère humanitaire et les associations hors

Commune à but non lucratif :

week-end 133 € journée en semaine 87 €

Pour les associations communales, d'intérêt départemental ou à caractère humanitaire:

67 € pour certaines manifestations prévues dans le cadre d'un planning annuel établi par la commission « associations » et validé par le bureau municipal.

Pour les entreprises : journée en semaine 167 €

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'Association des parents d'élèves de Lafontasse chargée d'assurer la coordination matérielle et le financement de la fête des Associations prévue le 4 décembre 2010.

Dans le cadre d'un stage organisé à Burlats du 28 février au 4 mars 2011, l'Association « Centre Occitan du Pays Castrais » propose deux soirées ouvertes à tous à la salle de la Papeterie des Salvages les 2 et 3 mars 2011. Pour encourager cette initiative, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € par soirée, soit 400 € correspondant à la location de la salle.

Acceptation participation réseau d'eau potable

Afin de profiter des travaux d'alimentation en eau du hameau de la Ferrière, Monsieur MARTIAL et Madame DUFEUILLE souhaitent raccorder la maison qu'ils viennent d'acquérir au réseau d'eau potable et proposent une participation à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'eau potable du secteur de la Ferrière et accepte la proposition faite par les intéressés.

Redevance d'occupation domaine public

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom au plafond autorisé par décret et indique que le tarif plafond sera appliqué chaque année en tenant compte des revalorisations.

Acceptation proposition d'achat matériel

Le Conseil Municipal décide de vendre en l'état du petit matériel spécifique qui se trouve dans le bâtiment de l'ancienne usine de fabrication de plats cuisinés et accepte les propositions des intéressés, à savoir :

- SARL «L'Esprit du Pain» pour une somme de 400 €
- Monsieur MARIOJOULS pour une somme de 600 €.

Aménagement rues piétonnes du cœur du village

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec la SARL POPYRUS, qui a présenté la meilleure offre, pour un montant de 9 000 € HT. Il autorise également Monsieur le Maire à :

- lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement des rues piétonnes du cœur du village qui pourraient faire l'objet d'une procédure adaptée,
- à choisir l'entreprise à l'issue de la consultation et à signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation et les 4 projets de révisions simplifiées suivants :

- 1- réduction espace boisé classé
- 2-transformation de la zone N en zone N1 afin de favoriser l'évolution du bâti
- 3-adaptation de la zone N2 du Lac Bas
- 4-création parc résidentiel de loisirs.

Il approuve également la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Vente partie chemin rural

Le Conseil Municipal accepte le principe de vendre à l'euro symbolique une partie du chemin rural n° 74 de la Verrarié à la Simonié à Monsieur SALVY et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant. Les frais (honoraires commissaire-enquêteur et notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

Acquisitions terrains à la Parulle

Le chemin de la Parulle a été élargi depuis longtemps, mais les acquisitions de terrains n'ont pas été réalisées. Les intéressés acceptent de céder à la Commune à l'euro symbolique les terrains nécessaires afin de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal décide de réaliser les acquisitions de terrains et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants. Les frais seront pris en charge par la Commune.

Classement espaces communs lotissement la Guipalle dans domaine communal

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à la Commune à titre gratuit des différents espaces communs et réseaux du lotissement de la Guipalle.

Acceptation donation

Le Conseil Municipal accepte la donation par Monsieur BENAZECH d'une collection de divers objets en miniature ainsi que de la vitrine d'exposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant dont les frais seront pris en charge par la Commune.

Avis sur dossier de carrière

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la levée de garanties financières relative au dossier de déclaration de fin de travaux présentée par Madame URBANO Béatrice, gérante de la SARL BONNERY Hervé concernant une carrière de granite au lieu-dit « Calmejane ».

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 28 avril à 20 h30

Les compte-rendus des différents conseils municipaux sont affichés dans leur intégralité et consultables au secrétariat de la mairie.